

BRASLES INFOS

LE FLASH

COMMUNE DE BRASLES - 4 JUILLET 2024 - SUPPLÉMENT du n°113

Conseil Municipal du mardi 25 juin 2024

Par convocations individuelles adressées le 18 juin 2024 aux conseillers municipaux, le conseil municipal de BRASLES a été invité à se réunir en séance ordinaire le 25 juin 2024, Salle Condorcet, sous la présidence de Madame Julie CONTOZ.

Présents : Nathalie AL-KHATIB, Blandine BARANZINI-GOUHENANT, Marie-Rose LEVASSEUR-MERCIER, Claire MICHEL, Armelle MUNIER, Magali PERROY, Clarisse PERTOIS, Stéphanie SOARES, Joël BROCHOT, Laurent COUVREUR

Absents excusés : Jean-Luc DAVID donne pouvoir à Blandine BARANZINI-GOUHENANT, Loïc DOBRISKI donne pouvoir à Joël BROCHOT, Patrice MEVEL donne pouvoir à Claire MICHEL, Hervé BOUILLARD, Mickaël GOUVENEAU, Jérôme LAPOINTE, Stéphane MALEZE
Armelle MUNIER a été désignée secrétaire.

Fixation des tarifs des activités périscolaires pour 2024/2025

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité de fixer comme suit les tarifs des activités périscolaires à compter de la rentrée scolaire 2024/2025 :

Accueil périscolaire	Quotient familial ≤ à 1000	Quotient familial > à 1000
Garderie du matin	1,00 € par élève	1,30 € par élève
Garderie du soir	1,00 € par élève	1,50 € par élève
Etude surveillée	1,00 € par élève	1,50 € par élève
Surfacturation pour retard	6,00 € par élève	6,00 € par élève

Restauration scolaire	Quotient familial ≤ à 1000		Quotient familial > à 1001 et ≤ à 1200		Quotient familial > à 1201	
	Tarif repas	Tarif accueil périscolaire	Tarif repas	Tarif accueil périscolaire	Tarif repas	Tarif accueil périscolaire
- Demi-pensionnaire - Externe avec réservation effectuée dans le délai imparti	1,00 € par repas	0,10 € pour l'accueil périscolaire du temps méridien	5,00 € par repas	0,20 € pour l'accueil périscolaire du temps méridien	5,10 € par repas	0,30 € pour l'accueil périscolaire du temps méridien
Absences injustifiées pour les demi-pensionnaires et externes (remboursement uniquement sur justificatif médical)	4,00 € par repas	0,10 € pour l'accueil périscolaire du temps méridien	5,00 € par repas	0,20 € pour l'accueil périscolaire du temps méridien	5,10 € par repas	0,30 € pour l'accueil périscolaire du temps méridien
Externe avec réservation effectuée hors délai	6,00 € par repas	0,10 € pour l'accueil périscolaire du temps méridien	6,00 € par repas	0,20 € pour l'accueil périscolaire du temps méridien	6,00 € par repas	0,30 € pour l'accueil périscolaire du temps méridien
Familles domiciliées en dehors du regroupement scolaire Brasles/Gland	6,00 € par repas	0,10 € pour l'accueil périscolaire du temps méridien	6,00 € par repas	0,20 € pour l'accueil périscolaire du temps méridien	6,00 € par repas	0,30 € pour l'accueil périscolaire du temps méridien
Pénalité pour les repas pris sans inscription préalable	Ajout de 3,00€ de pénalité au prix du repas de 6,00 €		Ajout de 3,00€ de pénalité au prix du repas de 6,00 €		Ajout de 3,00€ de pénalité au prix du repas de 6,00 €	

Echange de caverne dans le cimetière communal

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, reconnaissant une erreur administrative de la commune en faveur de contractants d'une concession au cimetière communal, accepte à l'unanimité d'échanger aux habitants concernés et leurs ayants droits le caverne n°16 contre le n°20 avec une date d'effet au 1^{er} juillet 2024 pour une durée de 30 ans dans le cimetière de Brasles.

Création d'adduction au réseau fibre optique – 2 place Georges et Gaston Brigot

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, s'engage à l'unanimité à verser à l'USEDA, à l'issue des travaux de création d'une adduction souterraine, sur le domaine public, à partir du Point d'Accès au Réseau de fibre optique (PAR) jusqu'au point de pénétration sur la parcelle privative, la contribution financière de 525€.

Remboursement de frais

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de rembourser les frais d'un agent dans le cadre d'une formation organisée à Fossoy et à une conseillère municipale l'achat d'un appareil multimédia destiné à l'équipement de la chambre visiteur ouverte à la location au sein du Moulin de l'Arche.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire lève la Séance à 19h45.
